



DECISION DE LA PRESIDENTE DU C.C.A.S. N° 2023-005

OBJET : MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE / ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LE PORTAGE DE REPAS

La Présidente du C.C.A.S. de Champs-sur-Marne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1611-6, R. 1611-2, R. 1611-15,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la Délibération n° 01 du Conseil d'Administration du 04 novembre 2020 portant délégation de signature et de pouvoir à la Présidente du C.C.A.S.,

VU la décision n° 2021-008 du 25 mai 2021 attribuant le marché relatif au « marché public de service / accord cadre à bons de commande pour le portage de repas » à la société LES OPALINES,

VU la décision n° 2022-006 du 25 juin 2022 concernant l'avenant au marché relatif au « marché public de service / accord cadre à bons de commande pour le portage de repas » avec la société LES OPALINES suite au rachat par le groupe « COLISEE»,

CONSIDERANT que dans le cadre de sa politique de solidarité en faveur des seniors, le C.C.A.S. propose des actions concourant au maintien à domicile afin de participer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, momentanément fragilisées ou en perte d'autonomie,

CONSIDERANT que le marché public de service / accord cadre à bons de commande pour le portage de repas arrive à échéance le 02 juillet 2023,

CONSIDERANT la nécessité de relancer un marché public à bons de commande, avec un seuil maximum annuel de 200 000,00 € H.T., pour une durée d'un an à compter du 03 juillet 2023 au 03 juillet 2024, renouvelable par tacite reconduction deux (2) fois pour une même période sans que la durée totale du marché ne puisse excéder trois (3) ans et demi, soit une date de fin de marché maximale au 31 décembre 2026,

CONSIDERANT que s'agissant d'un marché public de service / accord cadre, une consultation a été effectuée par l'envoi de 5 dossiers de consultation du 24 mars, afin d'obtenir un dossier au plus tard le 24 avril 2023 à 11h30, et que deux offres ont été remises dans le délai : LA POSTE et COLISEE,

CONSIDERANT que l'ouverture des plis a eu lieu le lundi 24 avril 2023 à 12h00,

CONSIDERANT le résultat de l'analyse de l'offre en date du 24 avril 2023 portant sur les critères indiqués lors de la consultation,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : DE CONCLURE un marché public de service / accord cadre pour le service de préparation et livraison de repas à domicile en liaison froide, avec la société COLISEE, Les Charmettes sise 5 avenue Jean Moulin à TORCY (77200) ;

ARTICLE 2 : DE PRECISER que ce marché public de service / accord cadre, à bons de commande avec un montant maximum annuel H.T. de 200 000,00 euros, est conclu pour une durée d'une année à compter de sa notification, renouvelable par tacite reconduction 2 fois pour une même période sans

que la durée totale du marché ne puisse excéder 3,5 ans, soit une date de fin de marché maximale au 31 décembre 2026 ;

ARTICLE 3 : DE PRECISER que le montant du repas (Hors Taxes) du marché public est proposé pour :

PRIX UNITAIRE DES PRESTATIONS EN € (Euro)		
FORMULE	PRIX UNITAIRE H.T.	PRIX UNITAIRE T.T.C.
A : déjeuner seul + goûter léger + dîner léger	8,63 €	9,50 €
B : déjeuner seul + dîner léger	8,36 €	9,20 €

et que la tarification sera en fonction des tranches de revenus des bénéficiaires ;

ARTICLE 4 : DE PRECISER que les dépenses sont et seront inscrites au budget des exercices concernés ;

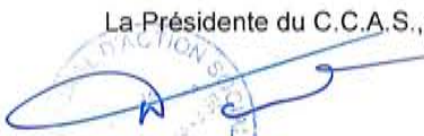
ARTICLE 5 : DE PRECISER que la responsable du C.C.A.S. est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, Direction des relations avec les collectivités locales (D.R.C.L.),
- Monsieur le Comptable du SGC de Chelles,

Et notifiée à l'intéressée.

Fait à Champs-sur-Marne, le 13 juin 2023.

La Présidente du C.C.A.S. certifie que le présent extrait conforme au registre des délibérations a été transmis au représentant de l'Etat le 140623 et publié ou notifié le qu'il est donc exécutoire à compter de la dernière date.

La Présidente du C.C.A.S.,

Maud TALLET

La Présidente du C.C.A.S.,

Maud TALLET